

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-602.1 règlement modifiant le Règlement SH-602 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan.

Ce règlement a pour objet de réviser l'indexation annuelle de la rémunération des élus de manière à refléter ce qui est applicable généralement dans les conventions et protocoles basés sur le coût de la vie. De plus, il est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 février 2026

Me Chantal Doucet
Greffière